

UGA-UNSA

Syndicat des attachés statisticiens de l'INSEE



UGA-UNSA

UGA-UNSA Direction Générale de l'INSEE
Timbre Y 602 Bureau 1126
18 Bd Adolphe PINARD 75675 PARIS CEDEX 14

Union Générale des Attachés Statisticiens de l'INSEE

Non à la mobilité géographique contrainte

De nombreux cadres se plaignent que leurs fonctions et la politique de mobilité à l'Insee les mettent en situation de célibat géographique. Certains vont même jusqu'à dire que cela a des impacts négatifs sur leur vie familiale. Ceci est intolérable : l'employeur a une responsabilité et nous invitons tous les cadres à s'exprimer sur le sujet dans le cadre du recueil des risques professionnels.

Nous avons demandé de nombreuses fois en dialogue social qu'un bilan de la mobilité géographique soit fait à l'Insee, sans succès. Sans doute parce que l'administration a du mal à trouver des éléments positifs pour les agents. Nous continuerons donc à porter cette revendication : suppression de toute mobilité géographique contrainte.

Avec la réforme territoriale, ces mobilités contraintes ont augmenté pour les chefs de service en région et les directeurs régionaux. Mais pas seulement pour eux : de nombreux cadres dans les SED ou les SAR ont pu entendre un discours du type : « si vous voulez continuer à faire ce que vous avez fait jusqu'à présent, vous pouvez demander une mutation pour tel ou tel établissement ».

Pour obtenir une promotion dans le corps des administrateurs, les attachés doivent signer un engagement à rejoindre le poste que l'administration leur indiquera (il peut donc être dans un autre lieu géographique), sous peine de perdre le bénéfice de la promotion. Même si l'administration n'applique pas à la lettre ce qu'elle fait signer, il n'en reste pas moins que cette façon de faire génère de l'inquiétude, voire du stress, chez de nombreux cadres.

La note du 14 avril 2011 qui précise la politique de gestion des emplois de chefs de mission à l'INSEE indique clairement que le premier critère vise à récompenser la mobilité géographique.

Nous considérons que ce positionnement de l'administration remet en cause le principe d'égalité (on peut notamment citer la loi sur l'égalité hommes femmes de 2014) et d'équité. Il est plus facile pour certains cadres de changer de localisation géographique que pour d'autres.

Bien évidemment, lorsque des agents souhaitent, pour des raisons personnelles, une mobilité géographique, nos représentants en CAP sont là pour soutenir la candidature des cadres concernés.

UGA – UNSA Bulletin d'adhésion 2017

(à découper et à renvoyer à notre adresse avec un chèque d'un montant de 90 euros)

NOM :PRENOM :

e-mail :